

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue lundi le 26 novembre 2013 à 18h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
Mme Johanne Dufresne, conseillère,
M. Claude Jeanson, conseiller
M. Derek Grilli, conseiller,
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Absents : M. Éric Bossé, conseiller,
Mme Aline Alain, conseillère,

En vertu des articles 153 et 156 du code municipal, l'avis de convocation a été dûment signifié en date du 22 novembre à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h50 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire constate que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les élus et il constate qu'il y a quorum.

2. ORDRE DU JOUR SPÉCIAL

2013-11-221

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que l'ordre du jour spécial est le suivant :

1. Constatation de l'avis de convocation et quorum
2. Adoption de l'ordre du jour spécial ;
3. Résolutions découlant des appels d'offres pour le financement permanent du règlement no 2006-254;
4. Questions de l'assemblée ;
5. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**3. RÉOLUTIONS DÉCOULANT DES APPELS D'OFFRES POUR LE
FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT NO 2006-254**

ADJUDICATION

2013-11-222

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité du Village de Lawrenceville accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt du 3 décembre 2013 au montant 321 000\$ par billet en vertu du règlement numéro 2006-254 au prix de 98,32700 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Capital	taux d'intérêt	date de paiement
20 700\$	1.80%	3 décembre 2014
21 300\$	2.05%	3 décembre 2015
21 900\$	2.30%	3 décembre 2016
22 500\$	2.65%	3 décembre 2017
234 600\$	2.90%	3 décembre 2018

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

CONCORDANCE

2013-11-223

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Lawrenceville souhaite emprunter par billet un montant de 321 000\$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2006-254	321 000

Attendu que la Municipalité du village de Lawrenceville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Municipalité du village de Lawrenceville avait le 4 juillet 2011, un montant de 354 100\$ à renouveler, sur un emprunt original de 423 338\$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 2006-254;

Attendu que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue,

Attendu qu'un montant de 33 100\$ de capital pour les années 2012 et 2013 a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 321 000\$ le 4 juillet 2013 sur un emprunt original de 423 338\$, pour une période de 13 ans, en vertu du règlement numéro 2006-254;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 321 000\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2006-254 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 3 décembre 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	20 700\$
2015.	21 300\$
2016.	21 900\$
2017.	22 500\$
2018.	23 200\$ (à payer en 2018)
2018.	211 400\$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de Lawrenceville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2006-254, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la Municipalité du village de Lawrenceville emprunte 321 000\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 4 mois et 30 jours au terme original du règlement numéro 2006-254.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

4. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-11-224

Tous les points à l'ordre du jour spécial étant épuisés et qu'aucun point ne peut être ajouté en vertu de l'article 153 du code municipal,

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge, que la présente séance soit levée à 19 heures.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

*François Paquette, directeur général
secrétaire-trésorier*